RÉSISTONS ENSEMBLE

CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES ET SÉCURITAIRES

Bulletin n°39 • février 2006

Résistons ensemble c/o CiCP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris | **Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com**

Pour le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros.

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

L'école des flics

«Les policiers et les gendarmes sont vos amis» affirme le ministre de l'Intérieur en s'adressant à des collégiens. Et les «amis» seront difficiles à éviter puisque le ministre, avec son «plan contre la violence scolaire», entend banaliser la présence des flics dans les établissements. Autre idée : un carnet de comportement qui suivra l'élève «de l'enfance jusqu'à sa vie adulte» pour repérer ceux qui «dérapent». Ne reculant devant aucune énormité, le ministre ajoute qu'il ne s'agit pas de «ficher» les élèves mais de «leur donner plus de chance d'être pris en charge». Pris en charge comment ? C'est facile à deviner, vu que pour le ministre «la meilleure des préventions, c'est la certitude de la sanction» et qu'il veut étendre aux mineurs la procédure de comparution immédiate...

Pourtant, ne nous y trompons pas. Comme ses collègues politiciens de gauche et de droite, le ministre est au service d'une logique qui le dépasse. Entre eux la différence n'est que formelle. Le style de Sarkozy, c'est un populisme vulgaire et sentencieux, un discours de vieux con qui se donne des airs de nouveauté. D'autres seraient plus nuancés et pourtant dans le fond ils ne diraient pas autre chose.

La réalité, c'est que l'Education Nationale est de plus en plus visiblement investie d'un rôle, celui du maintien d'un ordre social inégalitaire : et quand l'Etat n'a plus les moyens d'imposer cet ordre par la persuasion, il faut qu'il l'impose par la violence. Les enseignants qui se font une autre idée de leur tâche luttent encore, mais la résignation gagne du terrain : *«L'Education nationale a vraiment changé et se rend compte qu'elle ne peut plus faire toute seule. Nous rentrons dans pratiquement tous les collèges et toutes les écoles du département»*, déclare un policier de la «Brigade de prévention de la délinquance juvénile» du Doubs.

> Police, justice, prison

Le 11 janvier, le Conseil de l'Europe adopte une série de recommandations aux états membres en matière de prison, respect des droits de l'homme, des matons mieux formés... Dans la même veine, le 14 janvier, une campagne nationale «trop c'est trop» regroupant des élus de droite comme de gauche est lancée. Son but, réduire la surpopulation carcérale en réclamant l'application du code de procédure pénale, «une place une personne».

Deux initiatives pour une prison qui se voudrait plus «humaine». Mais ne nous y trompons pas, la cage, même dorée, garde sa fonction destructrice, avec en guise de punition une souffrance invisible sur l'esprit, quand elle n'est pas accompagnée par celle, physique, infligée par ces bourreaux modernes que sont les ERIS et autres matons. Plus de guillotine, mais une mort lente. La détention est dévastatrice, agir pour que cela change est une nécessité, mais cette recherche de respectabilité humanitaire n'est là que pour mieux faire oublier la fonction sociale des centres pénitenciers. Le dernier maillon d'une logique de répression et de contrôle, la prison est l'épée de Damoclès qui menace pour mieux asservir et surveiller une population vouée à la misère et l'exploitation. C'est l'existence même des prisons qui doit être remis en cause.

> Mettre hors la loi le maximum d'étrangers pour les faire taire et mieux les exploite

Après avoir multiplié les textes et aggravé les conditions d'entrée, de séjour et de travail des étrangers et des demandeurs d'asile, le gouvernement a préparé et va faire voter sans délai une loi qui vise à :

- détruire leurs droits actuels déjà si limités, soit en les abrogeant (régularisation de ceux qui sont en France depuis 10 ans, carte de résident après 10 ans de carte temporaire), soit en rendant l'exercice de ces droits impossible (regroupement familial, mariage, droits des malades...) ;
- précariser encore davantage les conditions de travail et de séjour, par la multiplication des statuts et des obstacles mis à toute stabilité ;
- organiser une suspicion permanente autour de toute velléité de vie familiale (mariages, paternité, pouvoirs renforcés du maire sur la vie privée...) ;
- développer la notion utilitariste de l'immigration, au bénéfice des étrangers les plus qualifiés (et les plus riches) ;
- offrir aux employeurs une population croissante de sans papiers à exploiter et de travailleurs «détachés» (carte du même nom) ;

Il s'agit de modifier encore plus le code du travail au bénéfice des patrons... et même le code civil (droit au mariage) et de continuer à expulser impunément les étrangers pour préparer la campagne présidentielle.

> CHRONiQUE DE L'ARBiTRAiRE

Appel au témoignage suite au décès d' Eric Blaise... Eric Blaise a été arrêté le 9 novembre pour avoir tiré sur des canettes avec un pistolet à billes. Il est condamné à 4 mois de prison dont 2 fermes. Il arrive le 12 novembre à la prison de Fleury-Mérogis. Il est retrouvé mort le lendemain au bâtiment D1. On dit à la famille qu'il serait mort d'un oedème cérébral après s'être cogné seul dans sa cellule. La famille veut savoir la vérité.

Contact : envolée radio, 43 rue de Stalingrad 93100 Montreuil – envoleeradio@yahoo.fr

Le premier procès a échoué contre le journal L'Envolée Le TGI de Beauvais a rendu, le 18 janvier 2006, son délibéré. Le journal était poursuivi par l'Administration pénitentiaire pour diffamation envers une administration publique. Le TGI a déclaré la procédure nulle et la plainte non recevable. Fin heureuse de la première manche, car nous savons que d'autres numéros sont visés par d'autres plaintes tout aussi délirantes que la première. **L'Envolée radio, FPP [106.3] (http://www.rfpp.net/) sur Paris ; les vendredis de 19h à 20h30.**

Prison = torture et mort lente *« Dès lors qu'on nous voue à une perpétuité réelle (...) nous préférons encore en finir une bonne fois pour toutes que de nous voir crever à petit feu »* c'est ainsi que dix condamnés de Clairvaux réclament la peine de mort. Clément, le garde de Sceaux leur répond que Clairvaux est une *« des prisons les plus humanistes au niveau mondial »*. Voilà « l'humanisme » de l'Etat.

Lyon : encore une mort suspecte en prison Vendredi 13 janvier, Eric Mourier, 28 ans, a été mis au mitard de la prison St Joseph pour apparemment des insultes envers des matons. Il se serait pendu une heure plus tard avec ses lacets, alors qu'on sait qu'ils sont habituellement retirés. Après une hospitalisation en urgence, il est mort au bout de trois jours. La famille est très sceptique sur les circonstances de cette mort... Supprimons les mitards ! Supprimons toutes les prisons !

Agressé pour un portable Rentrant de boîte avec des amis, Karl croise la route de policiers dans l'exercice de leur fonction (en train de tabasser un homme à terre). Karl n'est pas le type de « client » habituel des forces de l'ordre, mais il passe un coup de téléphone, ce qui lui vaut d'être violemment pris à partie par un agent qui croit qu'il filme la scène avec son portable. Un autre le projette au sol, menotté, il tombe la tête la première s'ouvrant le visage à quelques millimètres de l'œil (20 jours d'ITT). Il s'agit alors pour les flics de se couvrir, Karl pourra donc découvrir le lot commun des victimes de brutalités policières : garde-à-vue d'une dizaine d'heures dans une cellule puante et glaciale, refus d'enregistrer sa plainte au commissariat, et l'inévitable procès pour outrage et rébellion.

Expulsion d'un révolté Le 2 février un jeune homme de 22 ans à été expulsé en direction du Mali à la suite d'une condamnation en novembre à une peine de 4 mois de prison avec sursis assortie de 3 ans d'interdiction du territoire par le tribunal Bobigny, pour *« avoir participé aux émeutes avec notamment usage d'engins incendiaires »*. La première double peine pour cause de révolte. D'après Sarkozy *« six autres sont prêts à suivre »*... Il avait déclaré en novembre que *« 120 étrangers, pas tous en situation irrégulière, avaient été condamnés »* et demandé aux préfets leur expulsion.

Prisonniers politiques *« Le 26 Mai 05 sur la demande de Berlusconi ont été arrêtés à Paris Maj et Czeppel, membres du (nouveau) Parti Communiste Italien. Accusation : terrorisme. Ils sont emprisonnés à la Santé et à Fleury-Mérogis. Le 19 juillet a été arrêté à St-Denis D'Arcangeli, 21 ans : son "délit" était d'être idéologiquement proche du (n)PCI. Maintenant il se trouve sous contrôle judiciaire. En Italie 8 enquêtes pour terrorisme ont dejà été faites contre l'(n)PCI : toutes se sont terminées par un non-lieu. Nous vous invitons à contribuer à la lutte contre cette criminelle violation des droits politiques ! Contact : liberteprisonniers.npci@yahoo.fr »* (communiqué reçu)

Milice en formation Une nouvelle provocation de Sarkozy. Il annonce la création d'une *« réserve citoyenne de la police nationale »* composée de volontaires désireux *« d'apporter leur contribution à une meilleure sécurité »*. Avec toutes les lois de délation, de contrôle social, de vidéosurveillance... il y aura des milices. Maréchal nous voilà ?

Base Elèves : Alerte ! L'administration expérimente la loi Sarkozy dite de la prévention de la délinquance, avant qu'elle ne soit votée ! Déjà elle demande aux enseignants de dénoncer les élèves sans-papiers. Maintenant c'est « base élèves », un système de saisie et de gestion informatiques par Internet qui arrive. En cours d'expérimentation dans plusieurs départements (21), il est appelé à être généralisé à la rentrée 2006. L'administration prévoit que toutes les données (familiales, sociales, scolaires et identitaires) concernant les élèves lui soient transférées. Les personnels de l'Education nationale ne peuvent cautionner ces projets gouvernementaux qui confirment une société basée sur l'exclusion, le racisme et la criminalisation de la misère. Info : SUD Education 14-61

> SUR LE ViF *Procès anti-biometrie*

Le 20 janvier quelque 160 personnes en soutien assistaient au procès des trois étudiant-e-s accusé-e-s d'avoir brisées à coups de marteau le dispositif biométrique en place dans la cantine du Lycée de la Vallée de Chevreuse, situé dans la technopole de Saclay. Extrait de la déclaration des inculpé-e-s. **(l'intégralité sur http://resistons.lautre.net)**

« La manière dont on impose la biométrie par le conditionnement des plus jeunes, entre autres, est d'inspiration tout aussi totalitaire que le contrôle biométrique lui-même. [...] Tantôt au nom de la menace terroriste, tantôt simplement parce que "c'est plus pratique comme ça", les bureaucraties petites et grandes, étatiques ou marchandes, ne cessent de soumettre les espaces de la vie commune à leurs propres critères : rien ne doit entraver le flux de l'économie ; rien ne doit obscurcir la transparence du contrôle. [...] Nous ne dénonçons pas les dérives de l'outil biométrique, mais la biométrie en tant que telle. Nous considérons qu'accepter les contrôles biométriques signifie livrer la société à une logique de ghetto, c'est pourquoi nous engageons le plus grand nombre à refuser de s'y soumettre. »

Le procureur a requis 3 mois avec sursis et 105 heures de TIG. Le délibéré sera rendu le 17 février au tribunal d'Evry, à 13h30, 10e chambre. Soyons nombreux pour les soutenir !

> AGiR



Bobigny / procès — soyons nombreux le 13 février à 13h au palais de justice de Bobigny (93) pour le procès de 3 jeunes de Montreuil, accusés de « violence outrage et rébellion » après avoir subis des violences policières (21 jours d'ITT pour l'un d'eux). Métro : Bobigny - Pablo Picasso.

Solidarité avec Brice Petit Brice Petit et Jean-Michel Maulpoix ont été condamnés en 1ère instance, le 31 août 2005, par le tribunal de Montpellier, pour avoir diffusé un témoignage sur des violences policières. **Le procès en appel aura lieu le 2 mars, au Tribunal de Grande instance de Montpellier.**
Soutien, info : soutien_bpjmm@tierslivre.net

La police a toujours raison... à la cour d'appel de Lyon
Virginie, arrêtée violemment à coup de tazer lors de la manifestive du 30 avril, a été relaxée en 1ère instance, après 3 semaines en détention préventive et une enquête de l'IGPN qui prouvait les mensonges policiers. Les flics ont fait appel. Le 19 janvier, elle comparaissait devant la cour d'appel de Lyon, toujours du côté des accusés. Le procureur a requis une peine de prison avec sursis pour punir « la rébellion ». **Verdict le 23 février, soyons nombreux pour soutenir Virginie !**
(Plus d'info sur : http://resistons.lautre.net/article.php3?id_article=238

www.resistons.lautre.net informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...